

Conseil Municipal du 13 février 2024

Extrait du registre des délibérations

D 4-2/2024

Budget 2024

—

Budget Primitif
2024

Nombre de conseillers :

En exercice : 33

Présents : 25

Absent : 0

Excusés-représentés : 8

Votants : 33

L'an deux mil vingt-quatre, le treize du mois de février à 19h03, le Conseil Municipal, convoqué le 07 février 2024, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Madame Elisabeth MASSE, Maire.

Conseillers en exercice

Présents :

Mme Elisabeth MASSE, Maire,

M. EURIN, Mme LAHOUSTE, Mme FARINEAUX, M. LE NEINDRE, M. THIBAUT, Mme SENECHAL, M. HUYLEBROECK, M. GOVAERT, Mme MARCHAND, M. HARDY, M. LOGIER, Mme DURIEUX, M. LESIEUX, Mme RONCHIADIN, Mme SEGUIN, M. ANDRÉ, Mme HENNEBELLE, M. LEBLANC (à partir de 19h54), M. PARSY, M. GARCIA, Mme DUVAUX, M. RICHER, M. MERCIER, Mme BRILLOT, Mme LAURENT.

Absents ayant donné procuration :

Mme YAP ayant donné procuration à Mme FARINEAUX

M. GOSTIJANOVIC ayant donné procuration à Mme MASSE

M. LEBLANC ayant donné procuration à M HUYLEBROECK (*jusque 19h54*)

Mme GONZALEZ RUIZ ayant donné procuration à M. EURIN

M. CRUCHET ayant donné procuration à M LE NEINDRE

Mme ANDRÉ ayant donné procuration à M. RICHER

Mme BERTHELOT ayant donné procuration à M GARCIA

M. RENOUF ayant donné procuration à Mme DUVAUX

Mme LAURENT ayant donné procuration à Mme SENECHAL

Mme Joséphine FARINEAUX a été élue secrétaire de séance

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L-2313-1 et L1612-4,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57

Vu la délibération 2-5/2022 du 05 juillet 2022 adoptant la nomenclature M57 au 1^{er} janvier 2023,

Vu la délibération 3-5/2023 du 12 décembre 2023 portant débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2024 et approuvant le rapport d'orientation budgétaire,

Considérant la présentation de Mme le Maire selon la note brève et synthétique du BP 2024 jointe,

Le Maire, soussignée,
certifie que la liste des
délibérations a été
affichée dans les délais
légaux.



Considérant que le budget proposé est présenté en équilibre,

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses :

011 – Charges à caractère général :	5 488 000 €
012 – Frais de personnel et charges assimilées :	6 995 298 €
014 – Atténuation de produits :	80 876 €
65 – Autres charges de gestion courante :	1 842 530 €
66 – Charges financières :	224 334 €
67 – Charges exceptionnelles	0 €
68 – Dotation aux amortissement et provisions	30 000 €
042 – Ope. d'ordre de transfert entre sections :	376 000 €
023 – Virement à la section d'investissement :	1 159 500 €
TOTAL :	16 196 538 €

Recettes :

013 – Atténuations de charges :	70 878 €
70 – Produits de services et ventes diverses :	1 577 561 €
73 – Impôts et taxes :	13 192 507 €
74 – Dotations et participations :	1 177 777 €
75 – Autres produits de gestion courante :	163 315 €
77 – Produits exceptionnels :	0 €
042 – Ope. d'ordre de transfert entre sections :	14 500 €
TOTAL :	16 196 538 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses :

16 – Emprunts et dettes assimilés :	738 000 €
20 – Immobilisations incorporelles :	617 000 €
21 – Immobilisations corporelles :	493 000 €
23 – Travaux en cours :	1 313 000 €
040 – Ope. d'ordre de transfert entre sections	14 500 €
TOTAL :	3 175 500 €

Recettes :

10 – Dotations, fonds divers et réserves :	440 000 €
16 – Emprunts et dettes assimilés :	1 200 000 €
040 – Ope. d'ordre de transfert entre sections :	376 000 €
021 – Virement de la section de fonctionnement :	1 159 500 €
TOTAL :	3 175 500 €

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A la Majorité absolue ;

Contre : M. PARSY, M. GARCIA, Mme DUVAUX, Mme ANDRÉ, Mme BERTHELOT, M. RICHER, Mme BRILLOT, M. RENOUF

- **ADOpte** le Budget Primitif pour l'exercice 2024 qui s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

SECTIONS	RECETTES	DEPENSES
Fonctionnement	16 196 538 €	16 196 538 €
Investissement	3 175 500 €	3 175 500 €
TOTAUX	19 372 038 €	19 372 038 €

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document relatif à cette délibération
- **DIT QUE** cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou sa publication.

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire,



Elisabeth MASSE



Le Secrétaire de séance,



Joséphine FARINEAUX